

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du vendredi, **1er mars 2019, à 19h30** à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, Messieurs Raymond Bisson, Michel Longtin et Noël Picard

Ont motivé leur absence : Messieurs Gaëtan Lalande et Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Liette Quenneville, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

1. Ouverture de la réunion

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2019 et des séances extraordinaires du 5, du 12 février et du 26 février 2019.

2. Finances

- 2.1 Présentation des états financiers 2018
 - 2.1.1 Approbation des états financiers 2018
 - 2.1.2 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2019
- 2.2 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de février 2019
- 2.3 Rapport des salaires et autres dépenses au 28 février 2019
- 2.4 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 février 2019
- 2.5 Quote-part de la MRC de Papineau
- 2.6 Remboursement 2019 au fonds de roulement
- 2.7 Rapport des frais encourus admissibles pour l'exercice 2019 au programme PAERRL -Entretien du réseau local 1 et 2

3. Mine du lac à la Loutre

4. Rapport du maire

5. Période de questions

6. Département de l'Administration

- 6.1 Correspondance Annexe III
- 6.2 Dossier vente pour taxes : autorisation de vente d'immeubles
- 6.3 Dossier vente pour taxes : nomination du représentant
- 6.4 Mandat de vérification pour une reddition de comptes- programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

6.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 306 100 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2019.

6.6 Soumissions pour l'émission de billets

6.7 Mandat de vérification- Régime de compensation pour la collecte sélective

6.8 Modalités de l'entente Canada-Québec relatives au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

6.9 Renouvellement du bail de Location sport Duhamel

7. Département de la gestion des ressources humaines

7.1 Compte-rendu du département

7.2 Entérinement de l'affichage du poste de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel

8. Département de l'Hygiène du milieu

8.1 Compte-rendu du département

9. Département des Travaux publics

9.1 Compte-rendu du département

9.2 Demande de subvention programme d'aménagement durable des forêts (PADF)- Amélioration d'une partie du chemin des Lacs / glissières de sécurité au ch. du Lac Gagnon Est

9.3 Appel d'offres public AOP 2019-01TP- Fabrication d'une réserve de concassé

10. Département de la Sécurité publique

10.1 Compte-rendu du département

10.2 Sécurité civile-demande d'aide financière-Volet II-projet 1
(remplacée par 2019-03-19170)

11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Demande de dérogation mineure- 1151, ch. du Lac-Doré Nord

12. Département des Loisirs, culture et tourisme

12.1 Compte-rendu du département

12.2 Demande d'une aide financière-Fonds Fête nationale du Québec

12.3 Demande d'une aide financière-Fonds culturel de la MRC de Papineau- Volet Patrimoine

13. Département de la promotion et développement économique

13.1 Compte-rendu du département

13.2 Demande d'appui- Parc de l'illusion Inc.

14. Département du service à la collectivité

14.1 Compte-rendu du département

14.2 Demande d'appui de COOP Santé du Nord de la Petite-Nation

15. Varia

16. Période de questions

17. Fin de la plénière

1. Ouverture de l'assemblée

2019-03-19133
Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19 h 34.

Adoptée.

1.1 lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-03-19134
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2019 et des séances extraordinaires du 5, du 12 et du 26 février 2019.

2019-03-19135
Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2019 et des séances extraordinaires du 5, du 12 et du 26 février 2019.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2019 et des séances extraordinaires du 5, du 12 et du 26 février 2019 soit exemptée et qu'ils soient adoptés tel que déposés.

Adoptée.

2. FINANCES

2.1 Présentation des états financiers 2018

Monsieur Christian Gratton, CPA et CMA de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. présente les états financiers 2018.

2.1.1 Approbation des états financiers 2018

2019-03-19136
Approbation des états financiers 2018

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport financier 2018 tel que présenté par monsieur Christian Gratton CPA - CMA, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc.

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier 2018 au montant de 12 500 \$ avant taxes.

Adoptée.

2.1.2 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2019

2018-03-19137

Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2019

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise le renouvellement du mandat de vérification et de la préparation des états financiers 2019, de monsieur Christian Gratton, CPA, CMA de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. au montant de 13 000 \$ avant taxes.

Adoptée.

2.2 Lecture et adoption des comptes fournisseurs

2019-03-19138

Adoption des comptes fournisseurs au 28 février 2019

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 28 février 2019 pour un montant total de 167 806, 07 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 21699 à 21740.

Les paiements directs 500281 à 500290.

Les prélèvements 4879 à 4890.

QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée.

2.3 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de février 2019

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de février 2019, pour une dépense totale de 46 784,22 \$ a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

2.4 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 février 2019

2019-03-19139

Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 février 2019

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le rapport des revenus et dépenses, au 28 février 2019, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

Adoptée.

2.5 Quote-part de la MRC de Papineau

2019-03-19140

Quote-part de la MRC de Papineau

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil autorise la dépense concernant la quote-part 2019 de la MRC de Papineau au montant de 124 975 \$.

QUE le maire et la directrice-générale sont autorisés à faire le paiement total en trois versements en date du 1^{er} mars, 1^{er} juillet et 1^{er} septembre 2019.

Adoptée.

2.6 Remboursement 2019 au fonds de roulement

2019-03-19141

Remboursement au fonds de roulement

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil autorise le remboursement au fonds de roulement d'une somme de 14 358,67\$ prévu au budget 2019, compte de grand-livre numéro 03 61100 000.

Adoptée.

2.6 Rapport des frais encourus 2018 admissibles au programme PAERRL – Entretien du réseau local 1 et 2

2019-03-19142

**Rapport des frais encourus 2018 admissibles au programme PAERRL –
Entretien du réseau local 1 et 2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention est de 103 321 \$;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la Municipalité informe le Ministère (MTMDET) que le total des frais admissibles au PAERRL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2018 est de 552 365 \$ dépassant ainsi 90% du montant de l'aide financière accordée réparti de la manière suivante;

• Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :	
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	114 976 \$
Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver	106 775 \$
• Dépenses d'investissement	330 614 \$
	<hr/>
	552 365 \$

QUE la Municipalité de Duhamel informe le Ministère (MTMDET) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

Adoptée.

3. MINE LAC À LA LOUTRE

3.1 Achat de droits miniers

M. Pharand fait état de l'achat de droits miniers sur le territoire de la mine du lac à la Loutre par l'entreprise Lomiko Metals Inc.

4. RAPPORT DU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

6.1 Correspondance Annexe III

Le détail de la correspondance du mois de février 2019 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de mars 2019* ».

6.2 Dossier vente pour taxes : autorisation de vente d'immeubles

2019-03-19143

Dossier vente pour taxes : autorisation de vente d'immeubles

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 13 juin 2019, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale, Mme Julie Ricard prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau les immeubles identifiés audit état dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

6.3 Dossier vente pour taxes : autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

2019-03-19144

Dossier vente pour taxes : autoriser le secrétaire-trésorier ou un représentant à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que la municipalité de Duhamel peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2019-03-19135;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Julie Ricard à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Julie Ricard ou son remplaçant à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 13 juin 2019 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

6.4 Mandat de vérification pour une reddition de comptes- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

2019-03-19145

Mandat de vérification pour une reddition de comptes- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU que dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, la municipalité doit présenter pour les années 2014-2018, une déclaration de reddition de comptes attestée par un vérificateur externe ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil mandate monsieur Christian Gratton, CPA-CMA, de la firme Charlebois et Gratton CPA inc. à attester l'usage des compensations pour le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)- volet Reddition de comptes.

Adoptée.

6.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 306 100 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2019.

2019-03-19146

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 306 100 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2019.

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Duhamel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 306 100 \$ qui sera réalisé le 7 mars 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-04	260 000 \$
2018-05	337 000 \$
06-2009	378 500 \$
2012-07	18 600 \$
2013-03	30 400 \$
2012-09	281 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes

et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-04, 2018-05, 06-2009 et 2012-09, la Municipalité de Duhamel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE-CÉLINE HÉBERT ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 7 mars 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mars et le 7 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, M. David Pharand et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Liette Quenneville
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	92 700 \$	
2021.	96 200 \$	
2022.	99 600 \$	
2023.	103 500 \$	
2024.	107 400 \$	(à payer en 2024)
2024.	806 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-04, 2018-05, 06-2009 et 2012-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mars 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2019

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 4 MARS 2019

**LIETTE QUENNEVILLE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE**

6.6 Soumissions pour l'émission de billets

2019-03-19147

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	28 février 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	7 mars 2019
Montant :	1 306 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 7 mars 2019, au montant de 1 306 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

92 700 \$	2,50000 %	2020
96 200 \$	2,50000 %	2021
99 600 \$	2,60000 %	2022
103 500 \$	2,70000 %	2023
914 100 \$	2,80000 %	2024

Prix : 98,72500

Coût réel : 3,08873 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

92 700 \$	3,19000 %	2020
96 200 \$	3,19000 %	2021
99 600 \$	3,19000 %	2022
103 500 \$	3,19000 %	2023
914 100 \$	3,19000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,19000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION

92 700 \$	3,21000 %	2020
96 200 \$	3,21000 %	2021
99 600 \$	3,21000 %	2022
103 500 \$	3,21000 %	2023
914 100 \$	3,21000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,21000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Raymond Bisson, appuyé par Mme Marie-Céline Hébert et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Duhamel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 7 mars 2019 au montant de 1 306 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2018-04, 2018-05, 06-2009, 2012-07, 2013-03 et 2012-09. Ces billets sont émis au prix de 98,72500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cing (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à la séance du 1^{er} mars 2019

Vraie copie certifiée, ce 4 mars 2019

LIETTE QUENNEVILLE, DGA

6.7 Mandat de vérification – régime de compensation pour la collecte sélective

2019-03-19148

Mandat de vérification- régime de compensation pour la collecte sélective

ATTENDU QUE dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective, la municipalité doit présenter pour l'année 2018, une déclaration de reddition de compte attestée par un vérificateur externe;

Il est résolu à l'unanimité

DUHAMEL | SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2019

QUE le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate monsieur Christian Gratton, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., à préparer la reddition de compte dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective pour 2018.

Adoptée.

6.8 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

2019-03-19149

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-

Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par M. Michel Longtin

Appuyé par M. Noël Picard

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription, M. Stéphane Lauzon, au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers et au préfet de la MRC de Papineau, M. Benoît Lauzon.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée.

6.9 Renouvellement du bail de location de Location sport Duhamel

2019-03-19150

Renouvellement du bail de location de Location sport Duhamel

CONSIDÉRANT QUE le bail de location du débarcadère entre la Municipalité de Duhamel et l'entreprise Location sport Duhamel (9037-6237 Québec Inc.) est venu à échéance;

Il est **résolu à l'unanimité**

Que monsieur David Pharand, maire et madame Julie Ricard, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le renouvellement du bail du débarcadère du Lac Simon, avec l'entreprise Location sport Duhamel portant le numéro 9037-6237 Québec Inc, suite à une entente entre les parties pour un terme de 4 ans, de 2019 à 2023.

Adoptée.

7. DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

7.1 Compte rendu du département

Compte rendu concernant les activités liées au département des ressources humaines.

7.2 Entérinement de l'affichage du poste de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel

2019-03-19151

Entérinement de l'affichage du poste de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel

CONSIDÉRANT la résolution 2019-02-19115

CONSIDÉRANT la fin du lien d'emploi entre la Municipalité de Duhamel et un employé au poste de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel le 8 février 2019 ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste à l'interne en date du 11 février 2019 et à l'externe en date du 20 février 2019 ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE les membres du Conseil entérinent l'affichage du poste de chauffeur-journalier, temps plein occasionnel

Adoptée.

8. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 Compte rendu du département

Compte rendu concernant les activités liées au département de l'hygiène du milieu.

9. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 Compte rendu du département

Compte rendu concernant les activités liées au département des travaux publics.

9.2 Demande de subvention programme d'aménagement durable des forêts (PADF)- Amélioration d'une partie du ch. des Lacs / glissières de sécurité au ch. du Lac Gagnon Est

2019-03-19152

Demande de subvention programme d'aménagement durable des forêts (PADF)- Amélioration d'une partie du ch. des Lacs / glissières de sécurité au ch. du Lac Gagnon Est

CONSIDÉRANT l'amélioration nécessaire d'une partie du chemin des Lacs ;

CONSIDÉRANT le besoin d'installer des glissières de sécurité au ch. du Lac Gagnon Est ;

CONSIDÉRANT QU'une subvention du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est disponible à la MRC de Papineau ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du Conseil autorisent le dépôt de deux demandes de subvention au PADF ;

QUE les membres du Conseil autorisent madame Julie Ricard, directrice générale à signer tout document pertinent à la demande de subvention citée en rubrique.

Adoptée.

9.3 Appel d'offres public AOP 2019-01TP- Fabrication d'une réserve de concassé

2019-03-19153

Appel d'offres public AOP 2019-01TP- Fabrication d'une réserve de concassé

Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Duhamel demande des soumissions pour la fabrication d'une réserve de 35 000 tonnes de 0 ¾ (MG20) et d'un minimum de 5 000 tonnes de 0¼ (sable à sabler) puisés à même notre banc de matériaux bruts.

Adoptée.

10. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Compte rendu du département

Compte rendu concernant les activités liées au département de la Sécurité publique.

10.2 Sécurité civile-demande d'aide financière-Volet II (remplacée par 2019-03-19170)

2019-03-19154

Sécurité civile-demande d'aide financière- Volet II- projet 1

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Duhamel souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Duhamel atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE la municipalité de Duhamel présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente

résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

QUE la municipalité de Duhamel atteste par la présente qu'elle se regroupera avec toutes les municipalités de la MRC de Papineau, tel qu'énoncé dans l'annexe A jointe à la présente comme si elle était au long reproduite, pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

QUE la municipalité de Duhamel autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée.

11. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

11.1 Compte rendu du département

Compte rendu concernant les activités liées au département de l'urbanisme et de l'environnement.

- **Dépôt d'une lettre d'opposition à la demande de dérogation mineure du 1151, ch. du lac Doré Nord**

11.2 Demande de dérogation mineure 1151, ch. du lac Doré Nord

2019-03-19155

Demande de dérogation mineure 1151, ch. du lac Doré Nord

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1151, chemin du Lac-Doré Nord à Duhamel a été présentée en bonne et due forme au Service d'urbanisme de la Municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal ne peut être construit ailleurs sur le terrain sans causer des préjudices à l'environnement dû à la présence d'un monticule rocheux;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'empiètement de 5 mètres à l'intérieur de la marge riveraine de 20 mètres du lac et de 8 mètres à l'intérieur la marge riveraine de 20 mètres du ruisseau permanent;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est accompagnée d'une analyse technique détaillée qui est approuvée par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de préjudice causé aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et en fait une recommandation favorable au conseil à certaines conditions;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil endosse la recommandation du CCU et permet l'émission du permis pour la construction du bâtiment principal au 1151, chemin du Lac-Doré

Nord, en dérogation à notre règlement de zonage numéro 2013-05, aux conditions suivantes :

1. Que la construction respecte les règlements d'urbanisme, outre la dérogation;
2. Que la demande de permis soit accompagnée d'une analyse technique détaillée qui est approuvée par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec qui possède une formation spécifique en géotechnique;
3. Que ladite analyse démontre qu'il n'y a pas de risque de mouvement de terrain, pour le site visé par le projet;
4. De contrôler la gestion des eaux de ruissellement de la toiture;
5. Que l'installation septique respecte les conditions du technologue;
6. Que le permis doit être émis dans les 12 mois de l'adoption de la résolution accordant la dérogation.

Adoptée.

12. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12.1 Compte rendu du département

Compte rendu concernant les activités liées au département des loisirs, tourisme et culture.

12.2 Demande d'une aide financière-Fonds Fête nationale du Québec

2019-03-19156

Demande d'une aide financière-Fonds Fête nationale du Québec

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE madame Martine Caron, coordonnatrice en loisirs, tourisme et culture de la municipalité de Duhamel soit autorisée à préparer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation d'une fête nationale du Québec 2019 en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon.

Adoptée.

12.3 Demande d'une aide financière- Fonds culturel de la MRC de Papineau

2019-03-19157

Demande d'une aide financière-Fonds culturel de la MRC de Papineau - Volet Patrimoine

CONSIDÉRANT que les municipalités de Lac-Simon et de Duhamel envisagent un projet commun de visite historique du lac Simon en ponton ;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est disponible pour de tels projets au Fonds culturel de la MRC de Papineau, au volet Patrimoine ;

CONSIDÉRANT que La contribution du demandeur doit représenter au moins 20% du budget du projet.

Il est résolu à l'unanimité

QUE madame Martine Caron, coordonnatrice en loisirs, tourisme et culture de la municipalité de Duhamel soit autorisée à préparer une demande d'aide financière auprès du Fonds culturel de la MRC de Papineau, volet Patrimoine, pour l'organisation d'un projet commun de visite historique du lac Simon en ponton.

Adoptée.

13.DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1 Compte rendu du département

Compte rendu concernant les activités liées au département de promotion et développement économique.

13.2 Demande d'appui- Parc de l'illusion Inc.

2019-03-19158

Demande d'appui de – Parc de l'illusion Inc.

CONSIDÉRANT QUE le Parc de l'illusion Inc. a été pensé dans le but de créer une attraction nouvelle dans la Municipalité de Saint-André-Avellin et d'apporter un essor économique du côté touristique de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE l'idée du Parc de l'illusion est née de la passion et du sens de l'observation de monsieur Yvon Charbonneau et de sa conjointe Diane, entrepreneurs et propriétaires du Camping Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT le sérieux des entrepreneurs qui se sont adjoints l'aide de la firme Locynco Inc., spécialisée en développement et en gestion de projets;

CONSIDÉRANT QUE cette attraction sera réalisée sur 12 acres de terrain récemment acquis et adjacents au camping;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est un des exemples de développement durable et de préservation de la nature et sera mis en place dans un environnement naturel qui sera préservé au maximum;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessitera un budget de plus de 1 100,000\$ en investissements au moment de sa création;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement permettra la création d'emplois, dont notamment :

- Investissement permettant le développement économique de la région;
- Création de 4 emplois directs de par son opération dès son ouverture;
- Création d'emplois indirects de par son rayonnement touristique;
- Création d'emplois indirects par ses besoins qui seront comblés par des fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'aide financière ont été déposées auprès de Tourisme Outaouais et de Tourisme Québec, et ce, en vertu du Programme

régional en tourisme Outaouais 2016-2020;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil de Duhamel appuient très favorablement ce projet.

Adoptée.

14. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

14.1 Compte rendu du département

Compte rendu concernant les activités liées au département du service à la collectivité.

14.2 Demande d'appui de COOP Santé du Nord de la Petite-Nation

2019-03-19159

Demande d'appui de COOP Santé du Nord de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT qu'en 2018, 30 % de la population de la Petite-Nation était toujours sur la liste des patients orphelins de médecin de famille ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de trois médecins omnipraticiens de la région et la difficulté de recrutement de médecins rendant la situation de la région précaire ;

CONSIDÉRANT que des solutions à court et à moyen terme devront être envisagées afin d'augmenter les ressources de médecins omnipraticiens, d'infirmière praticiennes spécialisées et d'infirmière cliniciennes pour mieux desservir la population ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation fait dorénavant partie de l'offre de services de santé de la région ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du Conseil appuient la démarche de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation auprès de la ministre de la santé et des services sociaux pour modifier certaines règles pouvant faciliter le recrutement médical et augmenter les ressources en soins infirmiers.

Adoptée.

15. VARIA

15.1 Dépôt d'une lettre de l'employé 32-02

2019-03-19160

Dépôt d'une lettre de l'employé 32-02

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt d'une lettre au dossier de l'employé 32-02.

Adoptée.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-19161

Levée de la séance

Il est résolu à l'**unanimité**

QUE la séance soit et est levée à 9 h 05.

Adoptée.